

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 20 novembre 2023 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ACTON VALE

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, le 6 novembre 2023 à 20 h 00 heures et à laquelle sont présents :

Siège #1 - Yves Arcouette
Siège #2 - Johanne Joannette
Siège #3 - Raymond Bisailon
Siège #4 - Annie Gagnon
Siège #5 - Bruno Lavallée
Siège #6 - Pierrette Lajoie

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Éric Charbonneau. Madame Nathalie Ouellet, OMA, directrice générale et Madame Claudine Babineau, OMA, greffière, assistent également à cette assemblée.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2023-11-394

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 novembre 2023, avec la modification suivante :

REPORTÉ:

L'Item 15.2

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.
- 3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
 - 3.1 - Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 octobre 2023.
- 4 - CORRESPONDANCE
 - 4.1 - Demande de partenariat de la polyvalente Robert-Ouimet.
 - 4.2 - Résolution pour accepter les prévisions budgétaires d'Omnibus région d'Acton et autoriser le paiement de la quote-part.
 - 4.3 - Demande de don du Camp Garagona.
 - 4.4 - Demande de madame Audrey-Ann Normandin.

- 4.5 - Dépôt d'une lettre de remerciement.
- 4.6 - Offre d'espace publicitaire pour le Corps de Cadet 2006 Acton Vale.
- 4.7 - Demande d'appui pour la "Grande semaine des tout-petits".
- 4.8 - Demande de Radio Acton - Nouveau projet d'activité pour les citoyens : Cinéma plein air 2024.
- 4.9 - Demande de participation financière du Club des Lions d'Acton Vale.
- 4.10 - Demande d'autorisation de traverse de chemins publics par un sentier de motoneige (Les Motoneigistes du Corridor Permanent Inc.)
- 4.11 - Lettre de sollicitation de Centraide Richelieu-Yamaska.

5 - CONSEIL

- 5.1 - Résolution pour autoriser des dépenses effectuées par des conseillers (ères) ainsi que le paiement de ces dépenses.
- 5.2 - Résolution pour autoriser une dépense et désigner les signataires d'une entente à intervenir avec la Société canadienne de la Croix-Rouge.
- 5.3 - Programme d'aide à la voirie locale (PAVL). - Volet projets particuliers d'amélioration - Rue de la Seigneurie.
- 5.4 - Résolution pour approuver le contenu du guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) 2023 et autoriser l'envoi de la programmation des travaux au MAMH.
- 5.5 - Résolution pour approuver le contenu du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024 et autoriser l'envoi de la programmation des travaux au MAMAH.

6 - RAPPORTS MENSUELS

- 6.1 - Dépôt du rapport du service incendie.

7 - RAPPORTS DES DÉPARTEMENTS RELATIVEMENT AUX ACHATS MUNICIPAUX

8 - DIRECTION GÉNÉRALE

9 - TRÉSORERIE

- 9.1 - Résolution pour autoriser le paiement des déboursés et comptes à payer.
- 9.2 - Dépôt du rapport "Activités financières de fonctionnement."

10 - GREFFE MUNICIPAL

- 10.1 - Confirmation mandatant l'Union des municipalités du Québec comme mandataire du regroupement d'achats d'assurances dommages et de gestionnaire de risques. - Regroupement Estrie.
- 10.2 - Dépôt du cahier d'enregistrement.
- 10.3 - Adoption du règlement 015-2023 modifiant le règlement de zonage 069-2003.

11 - RESSOURCES HUMAINES

- 11.1** - Résolution pour autoriser l'embauche d'une employée à titre de greffière adjointe, pour un remplacement de congé de maternité.
- 11.2** - Résolution pour autoriser madame Vicky Lessard, au nom de la Ville, à présenter une demande de permis pour la vente de boissons alcoolisées à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec.
- 11.3** - Résolution pour autoriser l'embauche d'un employé temporaire à temps partiel, classe 3, aux Services culturels et sportifs.
- 11.4** - Résolution pour autoriser une demande de placement dans le cadre du programme emplois d'été Canada 2024 et/ou tout autre programme d'aide à l'emploi et désigner la signataire desdites demandes.

12 - COUR MUNICIPALE

- 12.1** - Nomination de madame Martine Bernier à titre de percepteur des amendes.

13 - BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

14 - TRAVAUX PUBLICS

- 14.1** - Mandat à l'Union des municipalités du Québec - Achat de chlorure utilisé comme abat-poussière.
- 14.2** - Adjudication du contrat pour la fourniture de matériaux d'aqueduc, d'égout et de regard.

15 - LOISIRS

- 15.1** - Résolution pour accepter et désigner les signataires du protocole d'entente à intervenir avec le Tournoi provincial M18 d'Acton Vale.
- 15.2** - Résolution pour désigner un représentant permanent au sein du conseil d'administration de Jeunes en santé.
- 15.3** - Résolution pour entériner le protocole d'entente à intervenir avec le club de patinage artistique Les Étincelles d'Acton Vale - Édition 2023-2024 et désigner les signataires.
- 15.4** - Résolution pour entériner le protocole d'entente à intervenir avec MusiPhonie - Édition 2023-2024 et désigner les signataires.

16 - TRAITEMENT ET ÉPURATION DES EAUX USÉES

17 - INCENDIE

- 17.1** - Résolution relative au renouvellement et désigner les signataires d'un contrat de service - Gestion des appels 9-1-1.
- 17.2** - Résolution pour autoriser une dépense et désigner les signataires du contrat de service - Répartition des appels incendie avec C.A.U.C.A.
- 17.3** - Offre de services - Accompagnement sur l'application de la réglementation prévention incendie 177-2009.

18 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME

- 18.1** - Résolution pour mandater la MRC d'Acton pour un projet de règlement permettant les activités agrotouristiques.
- 18.2** - Résolution pour mandater la MRC d'Acton afin de procéder à une modification du règlement de zonage 069-2023.
- 18.3** - Résolution pour modifier la résolution 2023-10-369 adoptée le 2 octobre 2023, relative à une demande présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (Réf. Hamrforge).

19 - VARIA

20 - PÉRIODE DE QUESTIONS

21 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2023-11-395

3.1 - Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 octobre 2023.

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 octobre 2023 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV);

La conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 octobre 2023, tel que rédigé par la greffière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4 - CORRESPONDANCE

4.1 - Demande de partenariat de la polyvalente Robert-Ouimet.

L'équipe de sciences de la polyvalente Robert-Ouimet d'Acton Vale élabore présentement un nouveau volet axé sur l'agriculture et l'environnement et cette dernière travaille maintenant sur la logistique pour le transport de l'équipement nécessaire au projet. L'équipe aimerait que la Ville d'Acton Vale fournisse un employé et un véhicule pour transporter la remorque sur le terrain ainsi que la retourner à l'école.

Le conseil en prend acte.

2023-11-396

4.2 - Résolution pour accepter les prévisions budgétaires d'Omnibus région d'Acton et autoriser le paiement de la quote-part.

Considérant le renouvellement de l'entente relative à l'exploitation d'un service spécial de transport pour les personnes handicapées;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu:

Que la Ville d'Acton Vale accepte de verser sa quote-part au même titre que l'ensemble des municipalités participantes, à la condition que le ministère des Transports du Québec accepte de verser la contribution financière de base;

Que la Ville d'Acton Vale accepte que la Municipalité Régionale de Comté d'Acton agisse à titre de mandataire et serve de porte-parole auprès du ministère des Transports du Québec pour le service de transport adapté jusqu'au 31 décembre 2024;

Que la Ville d'Acton Vale approuve les prévisions budgétaires pour l'année d'opération 2024 de TRANSPORT ADAPTÉ OMNIBUS INC. au montant de 215 914 \$ pour une prévision de 9 100 déplacements;

Que la Ville d'Acton Vale approuve la tarification exigée aux usagers pour l'année 2024 soit :

- 32.50 \$ carnet de 10 coupons locaux (3.25 \$ / unité);
- 3.50 \$ déplacements locaux à l'unité;
- 10.00 \$ déplacements extérieurs à l'unité;
- 1.50 \$ par enfant de 6 à 11 ans déplacements locaux à l'unité;
- 6.00 \$ par enfant de 6 à 11 ans déplacements extérieurs à l'unité;
- Gratuité pour les enfants de 5 ans et moins.

Que la Ville d'Acton Vale autorise à même le poste budgétaire 02-370-00-970, le versement d'une quote-part à OMNIBUS RÉGION D'ACTON au montant de 26 005.68 \$ pour l'année d'opération 2024;

Que la Ville d'Acton Vale approuve le plan de transport mis à jour déposé par Omnibus région d'Acton, tel que requis par le MTQ, dans le nouveau PSTA daté d'avril 2021;

Que la Ville d'Acton Vale valide la réalisation de 6 803 déplacements en transport adapté en 2022;

Que la Ville d'Acton Vale autorise le comité d'admissibilité à faire la préadmission des demandes d'inscription au transport adapté, évitant ainsi des délais aux usagers.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4.3 - Demande de don du Camp Garagona.

Le Camp Garagona est un organisme communautaire d'hébergement, qui s'adresse à des personnes vivant avec une déficience intellectuelle et/ou un trouble du spectre de l'autisme, situé à Frelighsburg et s'adressant à des personnes provenant de toutes les régions du Québec avec une attention particulière portée aux besoins des personnes de la région de Brome-Missisquoi et sollicite un don de la Ville d'Acton Vale, afin de poursuivre leur mission.

Le conseil en prend acte.

4.4 - Demande de madame Audrey-Ann Normandin.

Madame Audrey-Ann Normandin, native de St-Théodore, a ouvert Aiguilles & Artisane il y a maintenant 4 ans et lancera sa propre collection de vêtements pour enfant et de produits écoresponsables au cours de l'année et soumet une demande d'aide à la Ville, afin de pouvoir s'implanter beaucoup plus vite dans le milieu.

Le conseil en prend acte.

4.5 - Dépôt d'une lettre de remerciement.

Le comité organisateur Le Pickleball Club d'Acton Vale dépose une lettre de remerciement à la Ville d'Acton Vale.

Le conseil en prend acte.

4.6 - Offre d'espace publicitaire pour le Corps de Cadet 2006 Acton Vale.

Le Corps de Cadet 2006 Acton Vale offre à la Ville d'Acton Vale d'acheter un espace publicitaire lors de leur souper spaghetti annuel pour un montant de 1 000 \$;

Le conseil en prend acte.

2023-11-397

4.7 - Demande d'appui pour la "Grande semaine des tout-petits".

Attendu que c'est du 20 au 26 novembre 2023 que sera célébrée la 8e édition de la Grande Semaine des tout-petits (GSTP) et pour cette occasion, la directrice du Collectif petite enfance invite la Ville d'Acton Vale à se joindre au mouvement afin de donner une voix aux quelques 509 000 tout-petits au Québec;

Attendu que le Collectif petite enfance, en collaboration avec Espace MUNI, invite les villes et municipalités du Québec à lancer les festivités de la GSTP, le lundi 20 novembre, journée mondiale de l'enfance, soit par :

- Événement clé en main - Levée de drapeau;
- Invitez les médias pour immortaliser et promouvoir le soutien de la Ville à la petite enfance;
- Invitez le député provincial et/ou fédéral à participer à la levée de drapeau;
- Invitez certains organismes de la petite enfance à prendre part à l'événement;
- Portez votre carré-doudou, symbole depuis plusieurs années de la GSTP, à l'occasion de l'événement de levée du drapeau;
- Utilisez les médias sociaux pour promouvoir l'événement.

En conséquence, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale appuie la « Grande semaine des tout-petits » et pour ce faire, à la séance du conseil du 20 novembre prochain, les membres du conseil porteront le carré-doudou et prendront une photo avec le drapeau aux couleurs de la GSTP, qui sera diffusée sur les réseaux sociaux.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2023-11-398

4.8 - Demande de Radio Acton - Nouveau projet d'activité pour les citoyens : Cinéma plein air 2024.

Attendu que Radio Acton soumet à la Ville un nouveau projet Cinéma Plein Air 2024 et sollicite l'aide de la Ville d'Acton Vale;

Attendu que Radio Acton aimerait offrir aux familles une nouvelle activité gratuite, soit le cinéma plein air. L'activité serait chaque vendredi soir durant l'été au parc Roger-Labrecque, durant la même période que les Mardis Chauds, soit 7 représentations de juin (début 28 juin) à août (fin 9 août);

Attendu que Radio Acton demande à la Ville d'Acton Vale de payer les droits de 4 films, soit 2 400\$ et elle ferait la demande au FIC pour 3 films québécois

à la hauteur de 1 800\$. Radio Acton s'occupe de l'achat des équipements, de l'installation, la promotion et l'organisation de l'activité durant les 7 soirs;

Attendu que Radio Acton sollicite la Ville pour les équipements que les mardis chauds utilisent durant l'été et qui sont entreposés à Radio Acton. (Frigidaire, dos d'âne, barrière, poubelle, sac et l'utilisation du parc Roger Labrecque et l'électricité du parc;

Attendu que pour assurer les représentations chaque vendredi, s'il y a pluie, Radio Acton aimerait avoir la permission d'utiliser le préau au parc Donald Martin;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu:

D'autoriser une dépense d'un montant de 2 400 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-701-90-459, à Radio Acton pour les droits de quatre films;

D'autoriser le prêt du parc Roger-LaBrèque pour la tenue des films en plein air;

D'autoriser le prêt du préau au parc Donald-Martin en cas de pluie, mais devra s'assurer qu'il n'y a pas de conflit avec d'autres activités, telle que la Foire Agroalimentaire;

D'autoriser le prêt d'équipements demandés, mais ces derniers devront être autonomes pour leur manipulation et l'installation, puisqu'aucun employé de la Ville ne sera disponible;

Que si Radio-Acton entend vendre de la boisson à ces soirées cinéma, ils devront faire une demande d'autorisation à la Ville, afin que ces derniers puissent se procurer le permis de boisson à cette fin.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4.9 - Demande de participation financière du Club des Lions d'Acton Vale.

Le Club des Lions d'Acton Vale sollicite la participation financière de la Ville afin de permettre au Club des Lions de continuer à honorer ces citoyens.

Le conseil en prend acte.

2023-11-399

4.10 - Demande d'autorisation de traverse de chemins publics par un sentier de motoneige (Les Motoneigistes du Corridor Permanent Inc.)

Attendu que les Motoneigistes du Corridor Permanent Inc. soumettent pour fins d'autorisation, une demande pour une traverse de chemin public par un sentier de motoneige situé sur diverses rues, routes et rangs de la Ville d'Acton Vale;

Attendu que les traverses sont le 4^e Rang Est (à changer cette pancarte d'endroit), la route Charette, le 1^{er} Rang Est, le 5^e Rang Ouest, le 4^e Rang Ouest, la route Tétreault, ainsi que longer la rue Duncan avant ou après avoir traversé le chemin de fer. Aussi, la demande comporte de continuer sur la

piste cyclable de Roxton Falls vers Acton Vale et emprunter la rue Tremblay pour se rendre au poste d'essence Crevier au coin de la rue Notre-Dame et de la rue de Roxton;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser la demande soumise par le Club de Motoneigistes du Corridor Permanent Inc. pour une traverse de chemin public par un sentier de motoneige aux mêmes endroits que l'an dernier soit : 4^e Rang Est, route Charette, 1^{er} Rang Est, 5^e Rang Ouest, 4^e Rang Ouest, la route Tétreault, ainsi que longer la rue Dunken avant ou après avoir traversé le chemin de fer et emprunter la rue Tremblay pour se rendre au poste d'essence Crevier, au coin de Notre-Dame et de Roxton;

Que la Ville d'Acton Vale n'autorise pas la dameuse à utiliser la rue Tremblay pour effectuer son demi-tour;

Que le Club s'assure d'informer tous ses membres qu'il est interdit de circuler sur la piste cyclable entre les rues Ménard et Daigneault et qu'à cet effet, la Ville demande au Club d'installer un panneau de signalisation interdisant l'accès sur la piste cyclable.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2023-11-400

4.11 - Lettre de sollicitation de Centraide Richelieu-Yamaska.

La conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 1 000 \$ ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-970, à Centraide Richelieu-Yamaska, comme contribution à leur campagne annuelle;

De remettre le chèque à émettre à la responsable de la campagne de financement en milieu de travail pour être joint aux argents recueillis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5 - CONSEIL

5.1 - Résolution pour autoriser des dépenses effectuées par des conseillers (ères) ainsi que le paiement de ces dépenses.

Aucune dépense prévue.

2023-11-401

5.2 - Résolution pour autoriser une dépense et désigner les signataires d'une entente à intervenir avec la Société canadienne de la Croix-Rouge.

Attendu que les villes / municipalités doivent prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs, notamment la *Loi sur la sécurité civile* (L.R.Q., chapitre S-2.3), la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q.,C.C. -19), et le *Code municipal* (L.R.Q.,C.C. -27);

Attendu que les villes / municipalités doivent protéger la vie, la santé, l'intégrité des personnes et des biens lors de sinistres;

Attendu que la CROIX-ROUGE est partie intégrante de la Société canadienne de la CROIX-ROUGE, dont la mission est d'assister des individus, des groupes ou des communautés qui vivent des situations d'urgence ou des sinistres en leur offrant une assistance humanitaire;

Attendu la volonté de la Ville d'Acton Vale et de la CROIX-ROUGE de convenir d'une Entente écrite ;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 0.20 \$ par habitant, soit 7 871 pour un montant de 1 574.20 \$ ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-230-00-419, à la Société canadienne de la Croix-Rouge, pour une entente de services aux sinistrés, couvrant une période d'un an, à compter du 1^{er} janvier 2024;

D'autoriser le maire ainsi que la directrice générale adjointe à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente à intervenir avec la Société canadienne de la Croix-Rouge.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2023-11-402

5.3 - Programme d'aide à la voirie locale (PAVL). - Volet projets particuliers d'amélioration - Rue de la Seigneurie.

Attendu que la Ville d'Acton Vale a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

Attendu que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

Attendu que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

Attendu que les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

Attendu que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

Attendu que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2023 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

Attendu que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

Attendu que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

Attendu que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

Que le conseil de la Ville d'Acton Vale approuve les dépenses d'un montant de 27 769 \$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2023-11-403

5.4 - Résolution pour approuver le contenu du guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) 2023 et autoriser l'envoi de la programmation des travaux au MAMH.

Attendu que la Ville d'Acton Vale a pris connaissance du Guide sur le PRIMEAU 2023, qu'elle confirme bien comprendre toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère et qu'elle s'engage à toutes les respecter;

Attendu que la Ville d'Acton Vale entend déposer un projet de réfection de la Route 116 (rue d'Acton) de la rue de Roxton (Route 139) à la rue Demers;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu:

Que la Ville d'Acton Vale s'engage à assumer l'entière responsabilité des travaux ainsi que des modifications qui pourraient y être apportées. À ce titre, elle est donc responsable de tout dommage causé par une ou un membre de son personnel, ses agentes et agents, ses représentantes et représentants, ses sous-traitants ou par elle-même, y compris un dommage résultant d'un manquement à une obligation prévue à tout contrat conclu par la Ville d'Acton Vale pour la réalisation des travaux;

Que la Ville d'Acton Vale s'engage à respecter les modalités du Guide qui s'appliquent à elle;

Que la Ville d'Acton Vale s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du PRIMEAU 2023 et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;

Que la Ville d'Acton Vale s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;

Que la Ville d'Acton Vale s'engage à assumer toutes les dépenses engagées si elle ne respecte pas les délais prévus au PRIMEAU 2023;

Que la Ville d'Acton Vale s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au PRIMEAU 2023 associés à son projet et tout dépassement des coûts (volet 2);

Que le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière dans le cadre du programme (volet 2);

Que le conseil municipal autorise la directrice générale à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2023-11-404

5.5 - Résolution pour approuver le contenu du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024 et autoriser l'envoi de la programmation des travaux au MAMAH.

Attendu que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024;

Attendu que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'applique à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

En conséquence, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

Que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'applique à elle;

Que la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;

Que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version 5, ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Que la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

Que la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution;

Que la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version no 5 ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6 - RAPPORTS MENSUELS

6.1 - Dépôt du rapport du service incendie.

Le conseil prend acte.

7 - RAPPORTS DES DÉPARTEMENTS RELATIVEMENT AUX ACHATS MUNICIPAUX

- 7.1 Greffe municipal et Cour municipale
- 7.2 Services culturels et sportifs
- 7.3 Travaux publics
- 7.4 Direction générale
- 7.5 Bibliothèque municipale
- 7.6 Urbanisme
- 7.7 Trésorerie
- 7.8 Incendie
- 7.9 Traitement de l'eau et épuration des eaux
- 7.10 Ressources humaines

Le conseil prend acte.

8 - DIRECTION GÉNÉRALE

9 - TRÉSORERIE

2023-11-405

9.1 - Résolution pour autoriser le paiement des déboursés et comptes à payer.

Le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'approuver les déboursés et comptes ci-après et qu'ils soient payés et que ceux payés avant la présente soient ratifiés :

Liste des paiements préautorisés :	
<ul style="list-style-type: none">• Liste des chèques émis et des paiements directs du 01-10-2023 au 31-10-2023	618 665.48 \$
<ul style="list-style-type: none">• Paiements par AccèsD du 01-10-2023 au 31-10-2023	739 974.78 \$
<ul style="list-style-type: none">• Salaires, REER pour le mois d'octobre 2023	205 053.25 \$
<ul style="list-style-type: none">• Remboursement par carte de crédit - Loisirs du 01-10-2023 au 31-10-2023	3 485.12 \$

Liste des comptes à payer :	
<ul style="list-style-type: none"> • Pour le mois d'octobre 2023 	380 145.04 \$
Grand Total	1 947 323.67 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

9.2 - Dépôt du rapport "Activités financières de fonctionnement."

La trésorière, madame Maryse Hamel, dépose le rapport « Activités financières de fonctionnement » au 31 octobre 2023.

Le conseil prend acte.

10 - GREFFE MUNICIPAL

2023-11-406

10.1 - Confirmation mandatant l'Union des municipalités du Québec comme mandataire du regroupement d'achats d'assurances dommages et de gestionnaire de risques. - Regroupement Estrie.

Considérant que, conformément aux articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 et suivants du *Code municipal*, la Ville d'Acton Vale souhaite joindre à nouveau l'Union des municipalités du Québec et l'un de ses regroupements pour l'achat en commun d'assurances de dommages pour la période du 1^{er} décembre 2023 au 1^{er} décembre 2028, ainsi que pour des services de consultant et de gestionnaire de risques;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Annie Gagnon appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu:

Que la Ville d'Acton Vale joigne à nouveau, par les présentes, l'un des regroupements d'achats de l'Union des municipalités du Québec, en vue de l'octroi d'un contrat d'assurances de dommages;

Autoriser la greffière et la directrice générale à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente intitulée « ENTENTE » du regroupement Estrie relativement à l'achat en commun d'assurances de dommages pour la période 2023-2028 et de services de consultant et de gestionnaire de risques, soumise et jointe aux présentes pour en faire partie intégrante comme si récitée au long.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

10.2 - Dépôt du cahier d'enregistrement.

Dépôt du cahier d'enregistrement – Règlement 005-2023 décrétant l'exécution des travaux d'infrastructures d'aqueduc et d'égout sur la rue Bernier, autorisant un emprunt au fonds général pour assumer le coût de ces travaux et imposant une taxe spéciale aux fins de pourvoir au remboursement de l'emprunt ».

Le conseil prend acte.

2023-11-407

10.3 - Adoption du règlement 015-2023 modifiant le règlement de zonage 069-2003.

Attendu qu'un avis de motion a été donné le 02 octobre 2023;

Attendu que le premier projet de règlement a été adopté le 02 octobre 2023;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 16 octobre 2023 à 20h;

Attendu qu'un second projet de règlement a été adopté le 16 octobre 2023;

Attendu qu'un avis public adressé aux personnes habiles à voter intéressées à présenter une demande d'approbation référendaire concernant le second projet de règlement a été publié et qu'aucune demande d'approbation référendaire n'a été reçue dans le délai prévu;

Attendu qu'il y a lieu d'adopter le règlement 015-2023;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'adopter le règlement 015-2023 modifiant le règlement de zonage 069-2003, de la Ville d'Acton Vale afin de revoir les limites des zones 410 et 131 pour permettre, sur une partie du lot no 2 328 616, les usages d'atelier d'entretien de véhicules.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

11 - RESSOURCES HUMAINES

2023-11-408

11.1 - Résolution pour autoriser l'embauche d'une employée à titre de greffière adjointe, pour un remplacement de congé de maternité.

Attendu que pour combler le poste laissé vacant temporairement, à la suite du départ en congé de maternité de madame Jessica Bédard, la Ville a procédé à un affichage interne et un affichage externe du poste.

Attendu les recommandations de la directrice ressources humaines et directrice générale adjointe et de la greffière;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Johanne Joannette et il est résolu :

D'autoriser l'embauche de madame Martine Bernier qui aura un statut d'employé temporaire à temps partiel pour une moyenne de 28 heures par semaine. Son horaire sera établi par la greffière, selon les besoins du département. Elle débutera en poste le 7 novembre 2023. Étant donné l'expérience de Madame Bernier dans le milieu municipal, son salaire sera celui du deuxième échelon, d'une classe 5 à la convention.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2023-11-409

11.2 - Résolution pour autoriser madame Vicky Lessard, au nom de la Ville, à présenter une demande de permis pour la vente de

boissons alcoolisées à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec.

Attendu que le party de Noël des employés de la Ville aura lieu le samedi 2 décembre 2023;

Attendu que la Ville d'Acton Vale prévoit la vente de boissons alcoolisées pour cette activité;

Attendu qu'une demande de permis pour la vente de boissons alcoolisées doit être présentée à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisaillon et il est résolu d'autoriser la directrice ressources humaines et directrice générale adjointe à présenter une demande de permis pour la vente de boissons alcoolisées à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec pour la tenue du party de Noël des employés de la Ville, le samedi 2 décembre 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2023-11-410

11.3 - Résolution pour autoriser l'embauche d'un employé temporaire à temps partiel, classe 3, aux Services culturels et sportifs.

Attendu les besoins d'un employé pour le poste temporaire à temps partiel (entretien patinoires extérieures), Services culturels et sportifs;

Attendu la recommandation de la directrice Ressources humaines et directrice générale adjointe ainsi que du directeur des Services culturels et sportifs;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu ce qui suit :

D'autoriser l'embauche de David Ménard selon la description prévue à l'article 5.04 de la convention collective en vigueur. Le salaire sera celui d'une classe 3, prévu à la convention.

Nom	Nb d'heure	Durée	Tâches principales
David Ménard	Selon les besoins du département	Saison 2023-2024	Entretien des patinoires extérieures

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2023-11-411

11.4 - Résolution pour autoriser une demande de placement dans le cadre du programme emplois d'été Canada 2024 et/ou tout autre programme d'aide à l'emploi et désigner la signataire desdites demandes.

La conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par la conseillère Johanne Joannette et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale accepte la responsabilité du Programme Emploi d'été Canada 2024 et/ou tout autre programme d'aide à l'emploi et que la directrice Ressources humaines et directrice générale adjointe soit autorisée au nom de

la Ville d'Acton Vale à signer tout document officiel concernant le ou les programmes, et ce, avec le Gouvernement du Canada;

Que la Ville d'Acton Vale s'engage par son représentant à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le Gouvernement du Canada dans l'éventualité où le ou les programmes soumis seraient subventionnés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

12 - COUR MUNICIPALE

2023-11-412

12.1 - Nomination de madame Martine Bernier à titre de percepteur des amendes.

Attendu l'embauche de madame Bernier à titre de greffière adjointe, en remplacement du congé de maternité de madame Bédard;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu de nommer madame Martine Bernier, greffière adjointe à la Cour municipale d'Acton Vale, percepteur des amendes aux fins de l'exécution des jugements rendus par la Cour municipale de la ville d'Acton Vale. Cette nomination entre en vigueur le 7 novembre 2023, pour le remplacement du congé de maternité de madame Bédard.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

13 - BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

14 - TRAVAUX PUBLICS

2023-11-413

14.1 - Mandat à l'Union des municipalités du Québec - Achat de chlorure utilisé comme abat-poussière.

Attendu que la Ville d'Acton Vale a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière;

Attendu que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au «*Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

Attendu que la proposition de l'UMQ est renouvelée, à chaque appel d'offres du regroupement, sur une base volontaire;

Attendu que la Ville d'Acton Vale désire participer à cet achat regroupé pour se procurer du chlorure de calcium solide en flocons et/ou du chlorure en solution liquide dans les quantités nécessaires pour ses activités;

En conséquence, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu:

Que la Ville d'Acton Vale confirme son adhésion au regroupement d'achats mis en place par l'UMQ pour l'année 2024, potentiellement 2025 et 2026 et confie à l'UMQ le processus d'appel d'offres menant à l'adjudication de contrats d'achats regroupés des produits utilisés comme abat-poussière (chlorure en solution liquide) nécessaire aux activités de la Ville d'Acton Vale;

Que pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville d'Acton Vale s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant le formulaire d'inscription sur le portail à la date fixée;

Que la Ville d'Acton Vale confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Ville accepte que le produit à commander et à livrer sera déterminé à la suite de l'analyse comparative des produits définis au document d'appel d'offres;

Que s'il adjuge un contrat, la Ville d'Acton Vale s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

Que la Ville d'Acton Vale s'engage à respecter les termes de ce contrat pour sa durée; soit à la signature de celui-ci au 30 octobre 2024, avec possibilité de le prolonger deux fois, à la discrétion de l'UMQ, soit jusqu'au 30 octobre 2025 puis jusqu'au 30 octobre 2026;

Que la Ville d'Acton Vale reconnaisse que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est précisé dans le document d'appel d'offres;

Qu'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2023-11-414

14.2 - Adjudication du contrat pour la fourniture de matériaux d'aqueduc, d'égout et de regard.

Attendu que la Ville a procédé, le 1^{er} novembre 2023 à 11 h 00 à l'Hôtel de Ville, à l'ouverture de soumissions pour la fourniture des matériaux d'aqueduc, d'égouts et de regards – Nouveau bâtiment commercial - rue de Roxton;

Attendu que la Ville a reçu TROIS (3) soumissions;

Attendu la recommandation de Stéphane Bombardier, contremaître des Travaux publics;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

D'autoriser une dépense de l'ordre de 48 089.72 \$, plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 22-400-10-000, pour la fourniture des matériaux d'aqueduc, d'égout et de regards – Nouveau bâtiment commercial - rue de Roxton;

De financer cette dépense aux surplus libres;

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit : J.U. Houle Ltée en vertu du prix prévu dans sa soumission du 1^{er} novembre 2023 pour la fourniture des matériaux d'aqueduc, d'égouts et de regards –Nouveau bâtiment commercial - rue de Roxton; coût de 48 089.72 \$, plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

15 - LOISIRS

2023-11-415

15.1 - Résolution pour accepter et désigner les signataires du protocole d'entente à intervenir avec le Tournoi provincial M18 d'Acton Vale.

La conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

D'accepter, tel que soumis, le protocole d'entente à intervenir avec le Tournoi Provincial M18 d'Acton Vale pour l'organisation d'un tournoi de hockey du 29 janvier au 11 février 2024 à l'aréna d'Acton Vale;

D'autoriser le directeur des Services culturels et sportifs ainsi que la directrice générale de la Ville à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir avec le Tournoi Provincial M18 d'Acton Vale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

15.2 - Résolution pour désigner un représentant permanent au sein du conseil d'administration de Jeunes en santé.

L'item 15.2 est reporté à une séance ultérieure.

2023-11-416

15.3 - Résolution pour entériner le protocole d'entente à intervenir avec le club de patinage artistique Les Étincelles d'Acton Vale - Édition 2023-2024 et désigner les signataires.

Attendu qu'il y a lieu d'entériner le protocole d'entente avec le club de patinage artistique Les Étincelles d'Acton Vale, édition 2023-2024;

La conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'entériner, tel que soumis, le protocole d'entente à intervenir avec le Club de patinage artistique Les Étincelles d'Acton Vale pour l'organisation et l'animation du patinage artistique à Acton Vale pour la saison 2023-2024;

D'autoriser la directrice générale ainsi que le directeur du service culturels et sportifs à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir avec le Club de patinage artistique Les Étincelles d'Acton Vale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2023-11-417

15.4 - Résolution pour entériner le protocole d'entente à intervenir avec MusiPhonie - Édition 2023-2024 et désigner les signataires.

Attendu qu'il y a lieu d'entériner le protocole d'entente avec MusiPhonie, édition 2023-2024;

En conséquence la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

D'entériner, tel que soumis, le protocole d'entente avec MusiPhonie, édition 2023-2024;

D'autoriser le directeur des Services culturels et sportifs ainsi que la directrice générale de la ville à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente avec MusiPhonie, édition 2023-2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

16 - TRAITEMENT ET ÉPURATION DES EAUX USÉES

17 - INCENDIE

2023-11-418

17.1 - Résolution relative au renouvellement et désigner les signataires d'un contrat de service - Gestion des appels 9-1-1.

Attendu qu'il y a lieu de renouveler le contrat de service - Gestion des appels 9-1-1 avec C.A.U.C.A.;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'accepter, tel que rédigé, le contrat de service - Gestion des appels 9-1-1 soumis par le Centre d'appels d'urgence Chaudière-Appalaches (C.A.U.C.A) lequel entrera en vigueur le 1er septembre 2024 pour un terme de cinq (5) ans;

D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la directrice générale à signer pour et au nom de la Ville d'Acton Vale ledit contrat de service.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2023-11-419

17.2 - Résolution pour autoriser une dépense et désigner les signataires du contrat de service - Répartition des appels incendie avec C.A.U.C.A.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisillon et il est résolu :

D'autoriser les dépenses suivantes, plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-220-00-331, à Centrale d'appels d'urgence de Chaudière-Appalaches (CAUCA);

Frais - Première année - Frais annuels	5 043.48 \$
Frais - Deuxième année - Frais annuels 2e année, incluant l'indexation	7 232.16 \$

Frais - Troisième année - Frais annuels 3e année, incluant l'indexation	9 420.84 \$
Frais - Quatrième année - Frais annuels 4e année, incluant l'indexation	11 609.52 \$
Frais - Cinquième année - Frais annuels 5e année, incluant l'indexation	11 990.00 \$

D'autoriser le maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat de service - Répartition des appels incendie qui entrera en vigueur le 1er septembre 2024 pour un terme de cinq (5) ans.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2023-11-420

17.3 - Offre de services - Accompagnement sur l'application de la réglementation prévention incendie 177-2009.

Attendu qu'à la demande de la Ville d'Acton Vale, VEC Formation, Cégep de Victoriaville, propose une offre de services pour des services d'accompagnement en lien avec l'application de la réglementation relative à la prévention incendie;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu:

De retenir l'offre de services de VEC Formation, Cégep de Victoriaville, pour apporter une assistance au service incendie d'Acton Vale concernant l'application de la réglementation et les suivis à faire en lien avec la mise en œuvre du nouveau règlement de prévention incendie;

D'autoriser une dépense d'un montant de 3 724.20 \$, plus taxes, ainsi que son paiement à même poste budgétaire 02-220-03-419, à VEC Formation, Cégep de Victoriaville;

D'autoriser madame Vicky Lessard, à signer pour et au nom de la Ville l'offre de service de VEC Formation, Cégep de Victoriaville, datée du 27 octobre 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

18 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME

2023-11-421

18.1 - Résolution pour mandater la MRC d'Acton pour un projet de règlement permettant les activités agrotouristiques.

Attendu que la Ville d'Acton Vale souhaite mandater le service d'urbanisme de la MRC d'Acton, afin que lui soit proposé un projet de règlement permettant les activités agrotouristiques de diverses natures découlant de la production et de la transformation de produits agricoles;

Attendu que le projet de règlement aurait pour objectif de permettre et d'encadrer des usages agrotouristiques comme les boutiques de vente de produits du terroir, les tables champêtres, les salons de dégustation, les aires de consommation sur place, qu'elles soient intérieures ou extérieures, ainsi que toute autre activité du même genre;

En conséquence, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

De mandater le service d'urbanisme de la MRC d'Acton, afin de produire un projet de règlement visant à permettre les activités agrotouristiques qui sont en concordance avec le Cadre d'Analyse pour les Activités d'Agrotourisme établi par la MRC d'Acton et son Comité Consultatif Agricole.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2023-11-422

18.2 - Résolution pour mandater la MRC d'Acton afin de procéder à une modification du règlement de zonage 069-2023.

Attendu que la Ville d'Acton Vale souhaite mandater le service d'urbanisme de la MRC d'Acton, afin de procéder à une modification de son règlement de zonage numéro 069-2003;

Attendu que la Ville d'Acton Vale souhaite abroger la condition ii au paragraphe m de l'article 13.4 du règlement de zonage numéro 069-2003;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Johanne Joannette et il est résolu :

De mandater le service d'urbanisme de la MRC d'Acton, afin de produire un projet de règlement tenant compte de la modification réglementaire demandée.

Adoptée par l'unanimité des conseillers présents.

2023-11-423

18.3 - Résolution pour modifier la résolution 2023-10-369 adoptée le 2 octobre 2023, relative à une demande présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (Réf. Hamrforge).

Considérant la correspondance reçue de la Commission de protection du territoire agricole du Québec en date du 20 octobre dernier, demandant la correction de la résolution 2023-10-369, afin d'y lire les mêmes lots que la section 3.1 du formulaire;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu:

De modifier la résolution 2023-10-369, paragraphe 1, pour y lire:

Considérant que monsieur Dany Larivière de Hamrforge Inc. désire soumettre à la Commission de protection du territoire agricole du Québec une demande d'autorisation ayant pour but de convertir l'usage existant de commerce de réparation, d'entretien et de carrosserie de véhicule automobile et récréatif pour devenir un commerce de découpe et soudure de structure sur les lots 2 328 764 et **2 328 765** du cadastre du Québec, ayant une superficie de ± 0.44 hectare.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

19 - VARIA

Aucun point à inscrire au procès-verbal.

20 - PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 20 h 33.

M. Ernest Boyce	Demande à la Ville de raccorder les égouts à son terrain de la rue Jetté
-----------------	--

Aucune autre question n'étant formulée, la période de questions se termine donc à 20 h 50.

21 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et cinquante minutes (20;50).

Éric Charbonneau
Maire

Claudine Babineau, OMA
Greffière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, Maryse Hamel, CPA, trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

Maryse Hamel
Trésorière

Date